



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Camphin en Pévèle, convoqué le 5 avril 2024, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Olivier VERCRUYSSÉ, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES	<u>Etaient présents :</u>	Mesdames COQUET Christine, COULON Chantal, GUILLAUD Patricia, MASSELOT Catherine, PARENT Monique, PAUL Christine Messieurs DELEVOYE Didier, LEFEBVRE Francis, LEMAIRE Aurélien, LEPERS Jean-Marie, LEROY Bertrand, VERCRUYSSÉ Olivier
	<u>Absentes excusées :</u>	FIEVET Béatrice, THIEFFRY Martine
	<u>Absents :</u>	DELBERGHE Paul-Edward, MARCHAND Laurent
		Monsieur LEROY Bertrand est nommé secrétaire de séance
En exercice :	16	
Présents :	12	
Votants :	12	

N° : 2024-20

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE DEPARTEMENTALE AUX VILLAGES ET BOURGS (ADVB)
POUR LE PROJET DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DE LA SALLE DES FETES ANDRE HOYAUX**

Notre salle des fêtes d'une surface d'environ 650 m², inaugurée en 1987, est un bâtiment vieillissant en ossature métallique avec bardage métallique qui est peu isolé ; le système de régulation et de chauffage est devenu obsolète.

La salle est utilisée de manière régulière tout au long de l'année par les associations, les écoles, le centre de loisirs, la mairie et le CCAS pour des animations diverses (don du sang, sport santé, goûter des séniors...).

Notre projet consiste à réaliser les travaux suivants :

- Isoler le bâtiment pour mieux maîtriser le coût d'exploitation et notamment ceux liés à l'énergie ;
- Remplacer les luminaires à source fluocompacte par des luminaires à source LED ;
- Mettre aux normes PMR les sanitaires ;
- Réaliser plusieurs extensions pour répondre aux besoins et pour éviter de chauffer les 600 m² ;
- Remplacer notre système de chauffage par une pompe à chaleur air/eau qui pourrait être associée pour le fonctionnement électrique à des panneaux photovoltaïques.

Le coût des travaux a été estimé à 1 857 640.40 € HT.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de ces travaux, la commune peut solliciter une subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ ADOPTE le projet ;
- ✓ AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB).

- ✓ DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces utiles à cette opération ;
- ✓ DIT QUE les crédits afférents à cette opération seront inscrits au budget primitif des exercices correspondants tant en dépenses qu'en recettes.

Décision adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le 18/04/2024

ID : 059-215901240-20240409-2024_20-DE



Pour extrait certifié conforme
Délibération signée le 12 avril 2024

Le Maire,

Olivier VERCRUYSE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Olivier Vercruyse', written over a horizontal line.

